

# LUCHEUX EN FÊTE

\*\*\*\*\*

## CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Luceux le 01/03/2023

La présidente, Mme Annick Bléry

Madame, monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale de "Luceux en fête" qui se tiendra

**Vendredi 10 mars 2023**

**à 18 h**

**à la salle des Carmes**

### Ordre du jour:

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Élection du collectif (conseil d'administration)
- Élection au sein du collectif d'un bureau composé d'un(e) président (e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(ère) et de leurs adjoints(es) s'il y a lieu.
- Perspectives pour 2023

La présidente  
Annick Bléry

### Pour information:

- Peuvent être membres coopérants ou sympathisants de l'association toutes celles et ceux qui le souhaitent afin d'organiser des événements festifs sous l'égide de la municipalité et avec le concours bénévole de la population et des associations. (articles 2, 7 et 8 des statuts); ils sont membres de droit de l'association et peuvent participer à l'élection du collectif au cours de l'assemblée générale annuelle (article 13).
- Les membres actifs composent le collectif: **ils doivent être au moins 5 et au plus 15 et représenter le conseil municipal, les associations et l'ensemble de la population.** (article 7 des statuts). Ils sont élus pour un an renouvelable (article 11 ).
- Les membres coopérants ainsi que les membres actifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre coopérant ou actif. Nul ne peut représenter plus d'une personne autre que lui-même (article 13).

---

### **Pouvoir**

Je soussigné            Mme, M .....

donne pouvoir à        Mme, M .....

pour prendre part en mon nom à l'assemblée générale de "Luceux en fête"  
**date et signature**